

Révision de l'Accord de Victoria

Au regard de l'évolution du contexte régional et global, les Etats membres ont convenu de la nécessité d'adapter l'Accord général de coopération entre les Etats membres de la COI du 10 janvier 1984, dit « Accord de Victoria », qui institue « une commission paritaire multilatérale au niveau ministériel ». L'évolution de ce texte fondateur vise à donner un cadre adapté et modernisé à la COI lui permettant de répondre plus efficacement aux besoins de ses Etats membres.

La Déclaration de Moroni a fixé quelques orientations stratégiques et politiques ayant permis d'entamer le processus complexe de repositionnement institutionnel et juridique de la COI, ainsi que les ajustements de ses organes et de ses structures de coordination.

Ces orientations politiques et stratégiques fixées par la Déclaration de Moroni amènent *de facto* à procéder à la révision des textes fondateurs de la COI, en l'occurrence, l'Accord de Victoria et ses protocoles additionnels ainsi que ses différents textes d'application.

L'atelier juridique et technique dans le cadre du suivi de la Déclaration de Moroni, tenu du 17 au 19 octobre 2019 à la COI, a permis de discuter sur une première ébauche « d'Accord portant révision de l'Accord général de coopération entre les Etats membres de la Commission de l'océan Indien ».

Le projet de texte a été communiqué aux Etats membres afin de requérir leurs observations par une correspondance du Secrétaire général en date du 22 octobre 2019.

La revue des textes d'application fera encore l'objet d'un second atelier juridique en vue de la soumission des textes révisés dont le règlement intérieur aux prochaines réunions des instances de la COI. Il est à noter la contribution significative de la juriste seychelloise mise à disposition par la présidence du Conseil dans l'exercice de révision des textes fondateurs.

Proposition de décision :

Le Comité des OPL :

- a) Recommande au Conseil des ministres d'adopter « l'Accord portant révision de l'Accord général de coopération entre les Etats membres de la Commission de l'océan Indien ».**
- b) Remercie le Secrétariat général d'avoir mené les consultations politique et technique nécessaires, avec l'appui technique du programme INCA, en vue de la transcription sur le plan juridique, technique et opérationnel des grandes orientations stratégique et politique de la Déclaration de Moroni ;**
- c) Remercie la Présidence pour l'accompagnement et l'appui technique à travers la mise à disposition d'une juriste seychelloise auprès du Secrétariat général ;**
- d) Demande au Secrétariat général de poursuivre les consultations nécessaires en vue de la réécriture des textes d'application dont le règlement intérieur ainsi que la mise en place des nouvelles structures.**